

# Lettre du Maire

Saint-Rémy  
lès-Chevreuse



## Audit financier

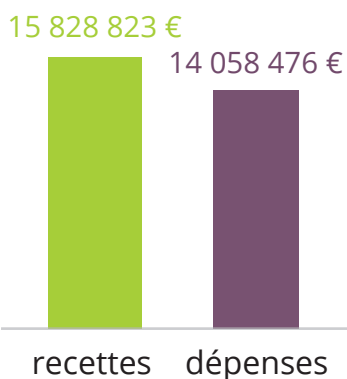
mars 2018

Suite à l'élection municipale des 3 et 10 décembre 2017, notre équipe a pris connaissance de l'état financier de la Ville.

Comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, nous avons réalisé un audit des comptes 2017.

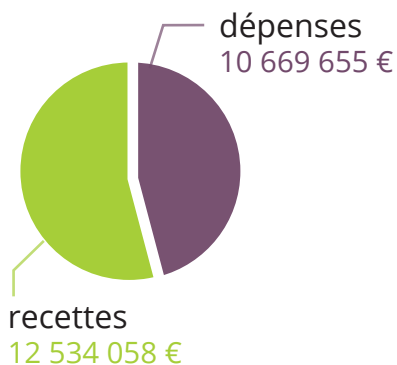
Nous avons été contraints de retarder l'édition de ce document après avoir constaté au cours du mois de janvier 2018, qu'un nombre important de factures concernant l'exercice 2017 (et les exercices antérieurs), n'avaient pas été traitées. Nous avons donc demandé au service comptable de la commune de rattacher toutes ces factures à l'exercice 2017, ce qui a été réalisé tout au long du mois de janvier 2018.

### Budget global 2017



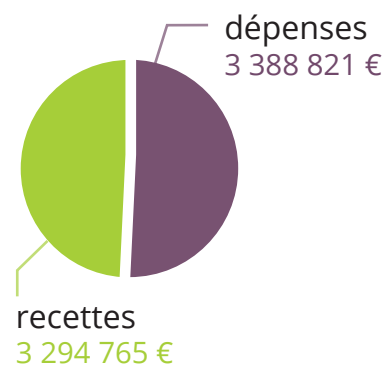
Le budget global 2017 (fonctionnement et investissement) affiche un solde positif de **+1 770 347 €**

### Fonctionnement



solde positif  
**+1 864 403 €**

### Investissement



solde négatif  
**-94 056 €**

### Qu'est ce qu'un budget communal ?

Un budget se divise en deux parties.

#### Section de fonctionnement :

- dépenses : charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions,...
- recettes : fiscalité locale, dotations de l'État, subventions Région, Département, Caisse des Affaires Familiales, impôts et taxes, prestations de services, transferts de charges,...

#### Section d'investissement :

- dépenses : équipement de la collectivité et remboursement de la dette ;
- recettes : autofinancement, emprunts, subventions État, Région, Département.

### Comment se prépare ce budget ?

Sur la base des priorités politiques de l'équipe municipale, la préparation budgétaire nécessite une prévision détaillée des dépenses et des recettes pour l'année à venir.

### Comment est-il voté ?

Le budget d'une commune est voté en conseil municipal avant le 15 avril. Un Rapport d'Orientation Budgétaire précède le vote du budget. Le budget d'une collectivité territoriale doit être réel et sincère et toujours voté en équilibre.

NB : Les chiffres 2017 présentés dans ce document seront validés par le Trésor Public.

# Fonctionnement

## Les recettes

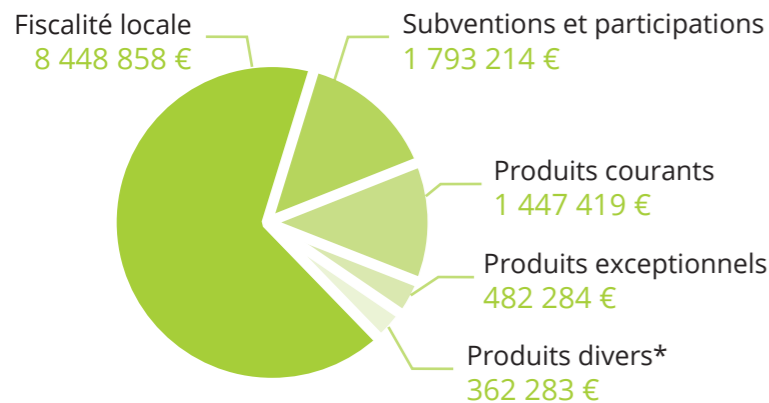
Dans le cadre de cet audit, notre analyse rigoureuse a permis **d'encaisser des recettes supérieures à la prévision** budgétaire pour un montant de 390 000 €.

Il s'agit de recettes liées aux régies municipales, à des subventions qui n'avaient pas été perçues et d'enregistrements d'avoirs concernant des factures 2016.

### Ecart entre recettes de fonctionnement prévues et réalisées en 2017

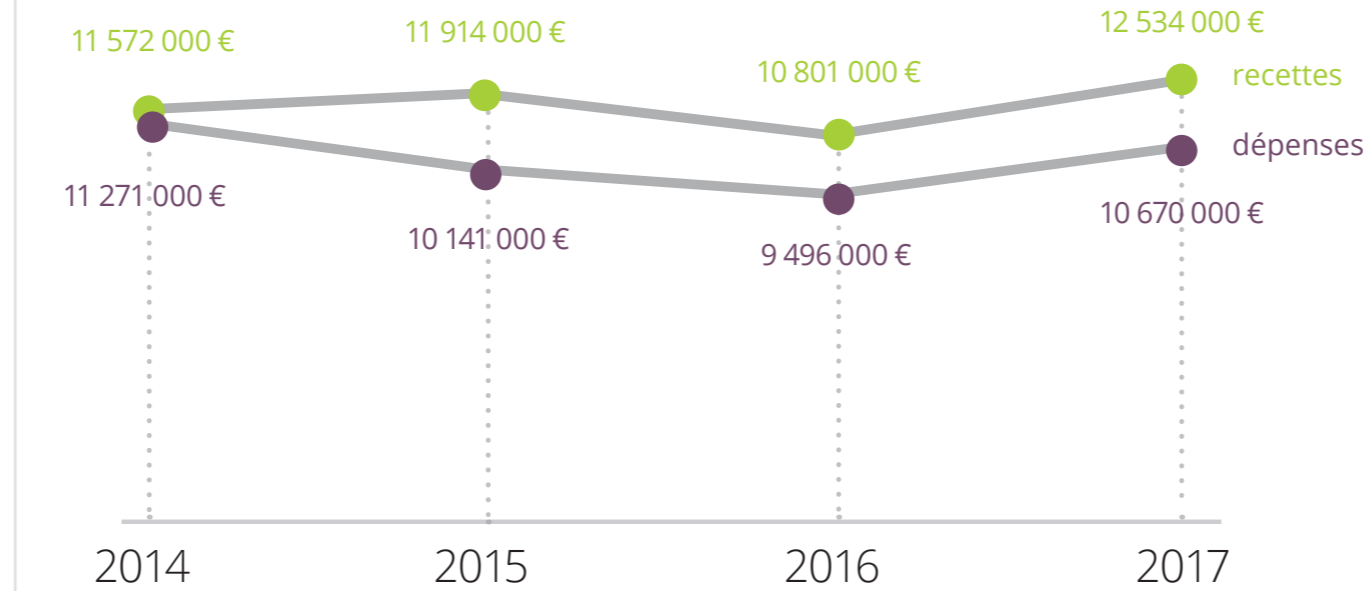


### Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2017



\* atténuations de charges : remboursements sur rémunérations du personnel et sur charges de sécurité sociale et opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et d'investissement.

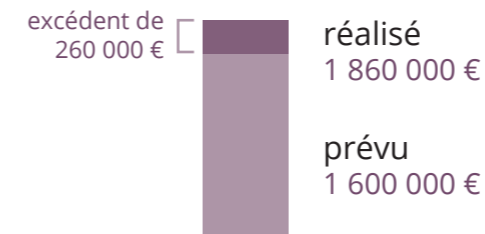
### Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement sur 4 ans



A noter : Reste à rattacher 300 000 € de factures 2016-2017 sur l'exercice 2018, pour Léo Lagrange, le prestataire le plus important de la commune (analyse détaillée des factures en cours).

Si ce montant avait été rattaché à l'exercice 2017 (comme il aurait dû l'être), le dépassement des charges de fonctionnement, initialement prévu à hauteur de 130 000 €, aurait approché les 430 000 €.

### Solde de la section de fonctionnement prévu et réalisé en 2017



\*\* contrats des prestations de services, frais de télécommunications, dépenses d'énergie, carburant, frais d'entretien des locaux, achats de petits matériels et fournitures... \*\*\* atténuations de produits (FNGIR et FPIC) et opérations d'ordre \*\*\*\* service incendie, subventions associations, CCAS, Caisse des écoles, indemnités élus,...

## Les dépenses

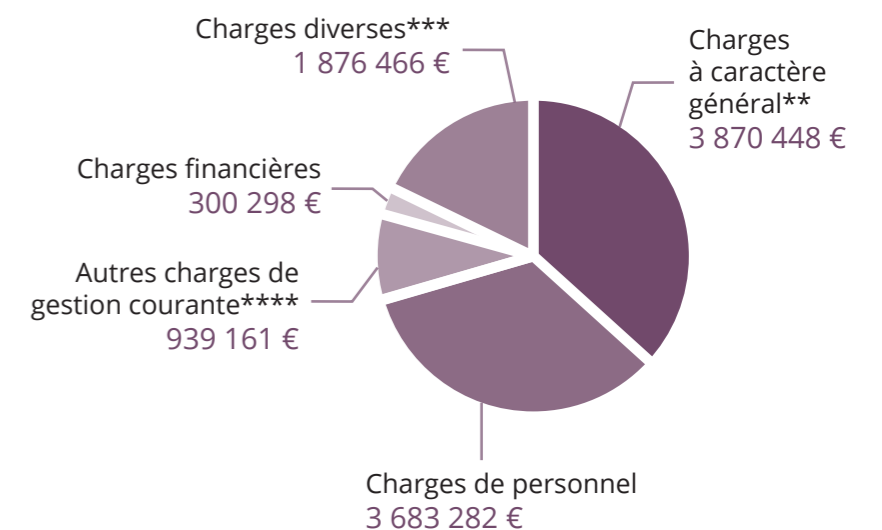
Les contrôles que nous avons pu effectuer confirment que le solde des dépenses de fonctionnement est supérieur au montant qui avait été budgété début 2017 : **un écart de 260 000 €.**

Nous avons veillé à respecter le **principe d'annualité budgétaire** de l'exercice comptable afin que les charges et recettes liées à l'exercice 2017 et/ou aux exercices antérieurs soient bien comptabilisées au titre de 2017.

Cela explique notamment l'augmentation de 662 000 € des charges à caractère général\* par rapport à 2016, qui intègre le rattachement de mandats de l'exercice 2016 pour la moitié de la somme ; l'autre moitié provenant de dépassements importants sur certains postes de dépenses tels que :

- l'entretien, la réparation et le nettoyage des locaux,
- les frais de télécommunication,
- les dépenses d'énergie.

### Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2017




# Investissement

S'agissant des investissements, le montant des dépenses est supérieur au montant des recettes pour 2017 : **écart de 94 056 €**.

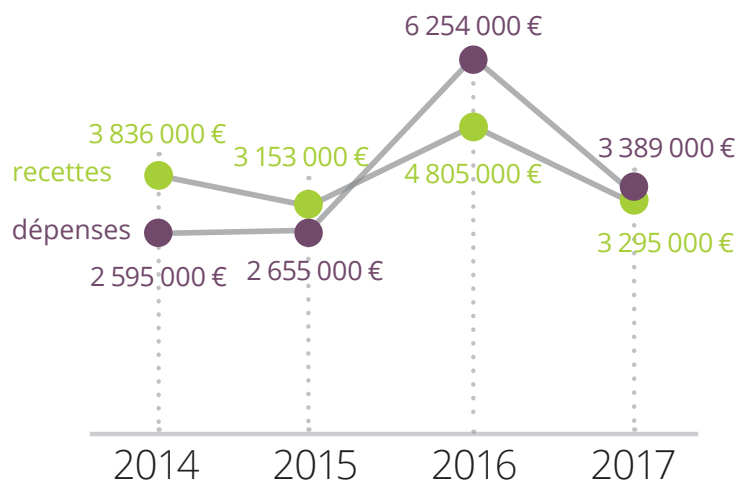
Environ **20% des investissements** prévus n'ont pas été réalisés en 2017 (exemple : investissements prévus pour les bâtiments scolaires).

Contrairement à ce constat, le montant des travaux réalisés pour l'Hôtel de Ville s'est avéré supérieur au montant budgété : 230 000 € dépensés contre 150 000 € budgétés, **soit un dépassement de 53 %**.

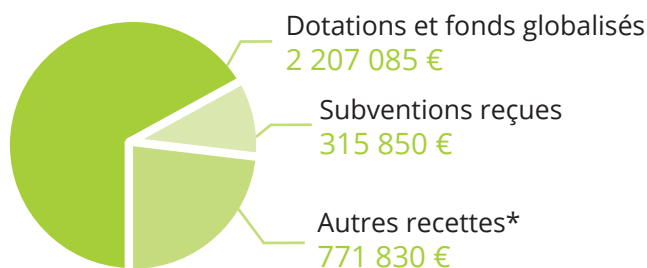
Nous avons également noté **le niveau élevé des frais d'études**, notamment ceux relatifs à :

- la révision du PLU 105 900 €, 
- au pôle gare 43 560 €,
- au projet de groupe scolaire 4 400 € (1<sup>re</sup> tranche).

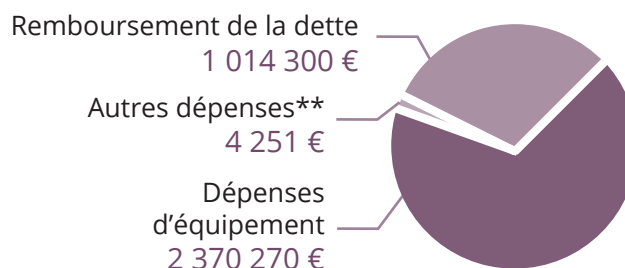
Evolution des dépenses et des recettes d'investissement sur 4 ans



Répartition des recettes d'investissement 2017



Répartition des dépenses d'investissement 2017



\* opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et d'investissement \*\* opérations d'ordre entre la section d'investissement et de fonctionnement (dotations aux amortissements)

Entre le solde positif généré par la section de fonctionnement et les reports négatifs de l'investissement (notamment de 2016 et 2017), la commune dispose, au titre de l'exécution du budget 2017, d'un solde global positif de l'ordre de **923 000 €**. Ce solde contribuera au financement des investissements 2018.

**Le budget communal sera voté lors du conseil municipal du 5 avril prochain et sera communiqué aux Saint-Rémois dans les semaines suivantes.**